

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2026 à 20h00

Nombre de conseillers : 27

Date de convocation : 22 septembre 2026

Présents : 22

Procuration : 5

Absents : 5

Quorum : atteint

Sous la présidence de : Mme Michèle LECKLER, Maire

Membres présents : BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CECCONI Mario, ECKERT Christian, GOETZ Anne-Sophie, HANSEN Frédéric, HORNECKER Sandrine, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, LUBREZ Vanessa, LUDWIG Philippe, MICHEL Xavier, PFISTER Muriel, POLIFKE Estelle, RICHARD André, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, SIMON Laurence

Membres excusés : CULET Sébastien, ENNESSER Cathie, FISCHER Norbert, KOHLER Virginie, WIMMER Gaëlle

Membre absent non excusé : /

2026-84. FETE DE NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL ET DES ELUS – CONVENTION AMICALE DES PERSONNELS DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Dans le cadre de la politique d'action sociale développée et financée par l'Eurométropole au profit de ses agents, l'Amicale organise une fête de Noël pour les enfants du personnel, de 0 à 13 ans. La convention entre l'amicale des personnels de l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Plobsheim a pour but de définir l'organisation de la fête de Noël des enfants du personnel et des élus, notamment la participation financière, matérielle et humaine.

La convention définit les modalités financières et pratiques suivantes :

Un spectacle sera organisé au Palais de la Musique et des Congrès le 19 décembre 2026 pour un coût de 25€ par enfant et par accompagnant.

Un cadeau (jouet ou bon d'achat) sera également offert à chaque enfant en fonction de deux tranches d'âge :

- de 0 à 4 ans pour une valeur du cadeau de 35 €
- de 5 à 13 ans pour une valeur du cadeau de 45 €

Les modalités fixées par l'Eurométropole de Strasbourg sont identiques à celles de 2025. Pour la commune de Plobsheim, il est proposé de reconduire les modalités existantes lors du mandat précédent, qui fixent l'âge maximal des enfants des agents et des élus pouvant bénéficier de cette convention à 10 ans.

Le conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
067-216703785-20260928-2025-84-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Après délibération,

- ▶ **AUTORISE** Mme le maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg pour l'organisation et le financement de la fête de Noël des enfants du personnel et des élus (enfants jusqu'à l'âge de 10 ans).

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme

Fait à Plobsheim, le 05 octobre 2026

Michèle LECKLER, maire

Florian RISPAL, secrétaire de séance

